

Coupon réponse (facultatif)

- Êtes-vous propriétaire du logement que vous occupez ?  Oui  Non
- Êtes-vous locataire du logement que vous occupez ?  Oui  Non
- Louez vous un logement ?  Oui  Non
- Combien de personne(s) occupe(nt) le logement : .....
- Maison individuelle  Appartement
- A quelle période votre logement a-t-il été construit ? .....
- De quel type de chauffage est équipé votre logement ? .....

- Êtes-vous bien chauffé en hiver ?  Oui  Non
- Le chauffage est-il une dépense importante ?  Oui  Non
- Le logement a-t-il une isolation thermique :
  - sous toiture ?  Oui  Non
  - sur les murs ?  Oui  Non
  - sur les fenêtres (double vitrage) ?  Oui  Non
- Le logement est-il équipé d'une climatisation en été ?  Oui  Non

- Avez-vous des difficultés à réaliser certaines tâches dans votre logement ?
  - vous déplacer d'une pièce à l'autre,  Oui  Non
  - monter à l'étage,  Oui  Non
  - utiliser les équipements sanitaires,  Oui  Non
  - autres : .....

D'après vous, certaines choses (chaudière, installation électrique, plomberie, toiture, façade,...) sont-elles à améliorer dans le logement?

.....

✂ ...coupon réponse .....



**PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVE**  
**METROPOLE NICE COTE D'AZUR**

**Pour vous conseiller et vous accompagner  
dans votre projet d'amélioration de votre logement**

**l'équipe d'animation de**



**est à votre disposition**

**N° VERT 0 805 69 39 09**

*Appel gratuit depuis un poste fixe*

[pigmetropole.nca@citemetrie.fr](mailto:pigmetropole.nca@citemetrie.fr)

**Son intervention, prise en charge par la Métropole Nice Côte d'Azur est gratuite pour vous.**



Sur l'ensemble du territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, et notamment sur la commune de **Saint Laurent du Var**, *sous certaines conditions*, le **dispositif d'aides** s'adresse :

- aux propriétaires qui occupent leur logement,
- aux propriétaires bailleurs,
- aux locataires.

Parmi les **objectifs prioritaires** poursuivis:

- la **lutte contre l'habitat indigne et non décent** (mise aux normes de décence, d'habitabilité, de sécurité)
- la lutte contre la précarité énergétique et la réalisation de **travaux d'isolation thermique**,
- le **maintien à domicile via l'adaptation des logements** au vieillissement et au handicap.

**Pendant 3 ans**, vous pouvez prétendre aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat, de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Région PACA. Elles peuvent atteindre :

- De **50 à 95% du montant TTC** des travaux pour les propriétaires qui occupent leur logement et les locataires (sous conditions de ressources),
- De **20 à 90% du montant TTC** des travaux pour les propriétaires bailleurs (sous condition de niveau de loyer modéré).



### COUPON REPONSE

Si vous souhaitez obtenir plus d'**informations sur le dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat** mis en place par la Métropole Nice Côte d'Azur vous pouvez contacter sans engagement l'équipe de **CitéMétrie / Api Provence** en composant le N° de téléphone suivant ou par mail :

**N° VERT 0 805 69 39 09**

*Appel gratuit depuis un poste fixe*

[pigmetropole.nca@citemetrie.fr](mailto:pigmetropole.nca@citemetrie.fr)

Vous pouvez également confier ce **coupon réponse** à votre **Mairie, CCAS, ou autre**, qui le transmettra ou directement l'envoyer à **CitéMétrie 22bis rue de Paris – 06000 NICE**.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Je souhaite être contacté(e) pour bénéficier d'informations sur les aides à l'amélioration de l'habitat.

Date :

Signature :

X ..... coupon réponse

